



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CABANASSE**

SEANCE DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025

Convocation le 2 décembre 2025

Affichage le 3 décembre 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 14	Membres présents : POLATO Serge, VERDAGUER Céline, GAUMOND Stéphane, CLERCH Xavier, FOLIARD Annick, GARRIGOLAS Jérôme, LECARPENTIER Marie-Madeleine, PARENT Karine, SERRUS Hélène, VILLENEUVE Guillaume, DELCASO François, JULIEN Jean-Pierre, DEL PINO Geoffrey Membres absents ayant donné procuration : VILLENEUVE Amandine procuration à VILLENEUVE Guillaume Membres absents non excusés :
---	---

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal, dument convoqués le deux décembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur POLATO Serge, Maire en exercice.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Validation du procès-verbal du 5 septembre 2025
2. Transfert du PLU de la commune à la Communauté de Commune Pyrénées catalanes
3. Forfaits neiges catalanes 2025 – Enfants primaires
4. Forfaits neiges catalanes 2025 – Enfants lycée / collège
5. Modificatif du tableau des effectifs – Suppression de postes
6. Instauration d'une participation financière des contrats et règlements labellisés des agents pour le risque santé
7. Création d'un emploi permanent
8. Modification du règlement intérieur
9. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier
10. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire
11. Clôture du compte administratif du lotissement communal
12. Demande d'admission en non-valeur
13. Subvention pour les associations
14. Questions diverses

La séance a été ouverte à 20h15 sous la présidence de M. le Maire

Le conseil municipal a désigné, pour remplir les fonctions de secrétaire Mme Céline VERDAGUER.

Après avoir procédé à l'appel et fait signer la feuille de présence, M. le Maire a constaté que les conditions de quorum étaient réunies pour délibérer valablement.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance.

20h17 : Arrivée de JULIEN Jean Pierre et DELCASO François

I. Validation du procès-verbal du 5 septembre 2025

Monsieur le Maire procède au vote pour l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal.

Le PV du Conseil municipal du 05/09/2025 est adopté à l'unanimité des voix.

13 votes pour,

Aucun vote contre

Xavier CLERCH s'abstient.

II. Transfert du PLU de la commune à la Communauté de Commune Pyrénées catalanes

Monsieur le Maire présente les enjeux et rappelle les informations données lors d'une réunion avec Mr BATAILLE et Mr TAHOCES

Mr DELCASSO intervient pour donner son avis contre le projet.

La délibération est adoptée à la majorité des voix,

9 votes pour,

2 votes contre,

3 s'abstiennent.

III. Forfaits neiges catalanes 2025 – Enfants primaires

Monsieur le Maire présente le principe des forfaits neiges catalanes, en précisant que comme l'année dernière, certains enfants scolarisés dans d'autres établissements, mais qui habitent dans la commune bénéficient des forfaits. Pour les enfants primaires, le coût est fixé à 50 euros par enfant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. Forfaits neiges catalanes 2025 – Enfants lycée / collège

Monsieur le Maire présente le principe des forfaits neiges catalanes, en précisant que comme l'année dernière, certains enfants scolarisés dans d'autres établissement, mais qui habitent dans la commune bénéficient des forfaits. Pour les enfants scolarisés au collège ou au lycée, le coût est fixé à 150 euros par enfant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. Modificatif du tableau des effectifs – Suppression de postes

Monsieur le Maire explique l'intervention du Centre de Gestion 66 : une mise à jour du tableau des effectifs s'impose.

Certains postes figurant au tableau des effectifs ne correspondent plus aux besoins de la collectivité.

Des postes sont créés pour être conformes à l'organisation existante. Les postes qui ne répondent plus aux besoins ne pourront être supprimés qu'après validation par le Comité social territorial du CDG 66.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix,

13 votes pour,

0 votes contre,

Xavier CLERCH s'abstient.

VI. Instauration d'une participation financière des contrats et règlements labellisés des agents pour le risque santé

A partir du 01/01/2026, une participation financière aux contrats et règlements labellisés pour le risque santé est obligatoire de la part de la commune. La participation de la commune a été fixée à 15 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix

VII. Cr éation d'un emploi permanent

Suite au recrutement d'un agent contractuel au poste de secrétariat, et en vertu de la mise à jour du tableau des emplois, un emploi permanent doit être créé.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix

VIII. Modification du règlement intérieur

Une mise à jour du règlement intérieur s'impose. La modification s'applique sur deux points :

Les changements d'horaires des agents du service technique, fixés de 8h à 12h et de 13h à 16h.

La régularisation des changements d'horaires de Christel

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix

IX. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier

Le centre de gestion 66 a demandé de prendre cette délibération afin de régulariser les recrutements de cet été, ainsi que ceux à venir. Cette délibération vise le recrutement d'agent pour une durée inférieure à 6 mois sur une durée de 1 an.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix

X. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire

Le centre de gestion 66 a demandé de prendre cette délibération afin de régulariser les recrutements de cet été, ainsi que ceux à venir. Cette délibération vise le recrutement d'agent pour une durée inférieure à 12 mois sur une durée de 18 mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix

XI. Clôture du compte administratif du lotissement communal

Monsieur le Maire rappelle que tous les lots de ce lotissement ont été vendus et qu'aucune dépense n'est attendu pour cette opération, il convient alors de clôturer le compte administratif du lotissement communal.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix

XII. Demande d'admission en non-valeur

Monsieur le Maire explique la définition d'une demande d'admission en non-valeur. Il s'agit d'une dépense qui aurait dû être payé il y a longtemps mais qui n'a toujours pas été régularisé.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix

XIII. Subvention pour les associations

Monsieur le Maire expose les différentes associations qui souhaitent obtenir une subvention ainsi que leur montant. La subvention pour le comité ainsi que celle destinée à l'association de Sardane seront réfléchit lors du prochain conseil municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix

VI. Questions diverses

Monsieur Xavier CLERCH demande pourquoi il lui est refusé le déplacement à Barcelone le 31 janvier 2026.

Un vote a été réalisé afin de déterminer quel élu ferait le déplacement à Barcelone.

Vote pour la représentation de Mr. POLATO à Barcelone pour la commune de Barcelone : 7 voix

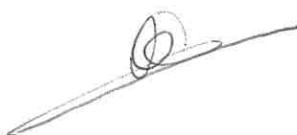
Mr DELCASSO demande à Mr le Maire si ce dernier souhaite repartir.

Mr DELCASSO demande des comptes sur les travaux en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

La secrétaire,

Céline VERDAGUER



Le Maire,

Serge POLATO


The official seal of the town hall of Cabanasse (Pyr.-Or) is a circular emblem. It features a central figure, possibly a saint or a historical figure, standing on a pedestal. The text "MAIRIE de la CABANASSE" is written around the top edge, and "(Pyr.-Or)" is at the bottom. The entire seal is surrounded by a decorative border.